

COMPTE-RENDU des réunions du CONSEIL MUNICIPAL

du 22 septembre 2023

Étaient présents : MM. et Mmes COFFLARD André, MAGNIER Marinette, BACHELIER Odile, MAUVAIS Dominique, BERMONT Claudine, NEVES Manuel, FOUBERT Evelyne, DOREY Sylvie, LABICHE Lionel, Mme CHAUMETTE Marie-Claire

Absents : Mr PEUDEVIN Cédric, Mme NAVARRO-de-FARIA Céline, Mr MICHEL David, Mr TROUVE Gabriel ayant donné procuration respectivement à Mr LABICHE, Mme BERMONT, Mme MAGNIER, et Mr VERMEULEN France.

Secrétaire de Séance : Mr LABICHE Lionel

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le 22 septembre 2023 à 18 h 30 à la Mairie, sous la présidence de M. VERMEULEN France, Maire.

de 18h30 à 19h15 :

présentation des activités de l'association « TERRE TOUS » avec échanges

puis à 19h15 :

Demande d'un emplacement réservé sur 4 parcelles pour le réseau d'eaux pluviales

Après exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, pour demander la création d'un emplacement réservé au PLUiH et prévoit d'acquérir les parcelles afin de solutionner à terme une partie du réseau d'eaux pluviales (soit les parcelles cadastrées section ZB n° 129,132 et section ZB n° 23, 134)

Délibération modificative (créances irrécouvrables)

Suite à des créances anciennes devenues irrécouvrables pour un montant de 3532,66 €, il est nécessaire de faire une admission en non-valeur de cette somme dont l'incidence est à prévoir sur le compte 6541, à prendre sur le compte 615221.

Augmentation du repas de cantine

Suite au courrier reçu par la Sté SAGERE annonçant une augmentation au 01 septembre 2023 du prix du repas, il y a lieu de répercuter cette augmentation, le prix du repas de cantine sera fixé à 4,75 € à compter du 02 octobre 2023

Théâtre du Beauvaisis renouvellement

Comme chaque année nous renouvelons le contrat avec le Théâtre du Beauvaisis en partenariat avec l'école, soit une participation de la commune de 6 € par spectacle et par enfant, le conseil municipal autorise le maire à signer ce contrat.

Commission élections

Afin de renouveler la commission élections (considérant qu'il est impossible de reprendre les précédents membres) celle-ci est définie comme suit : Mmes MAUVAIS, DOREY et CHAUMETTE, MM. NEVES et PEUDEVIN.

Demande de pose de miroir

Suite à une demande par courrier pour la pose d'un miroir sur la route du vivier-danger, le conseil municipal décide se rendre sur place et d'ajourner la décision à la prochaine réunion.

Portail du cimetière

Le conseil décide de remplacer le portail et le portillon pour l'entrée du cimetière.

Convention Urbanisme

Il y a lieu de renouveler la convention d'urbanisme relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, du 01 juillet 2023 au 30 juin 2025, et donne l'accord à Mr le Maire pour signer cette convention.

(pour information : *FORFAIT*)

Le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune : source INSEE - population légale en vigueur au 1^{er} janvier de l'année.

- à hauteur de 1,5 € par habitant

TARIFICATION A L'ACTE

Certificat d'Urbanisme opérationnel = 61 €

Déclaration Préalable = 107 €

Permis de Construire = 153 €

Permis de Construire – autre = 230 €

Permis de Démolir = 123 €

Permis d'Aménager = 307 € «

Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2022

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le représentant du conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, après exposé des représentants de la commune au Syndicat,

PREND ACTE du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Adhésion Ciné Rural 2024

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à l'identique soit 240 € pour 4 dates.

Informations et questions diverses :

après diverses informations, les questions diverses ayant été débattues, la séance est levée à 20 h 30.